

Résolutions de la Conférence sur le thème “De Caritas in veritate à Africae munus – Les défis actuels de l’Afrique à la lumière de la Doctrine sociale de l’Église” tenue à Cotonou, Bénin, du 6 au 10 mars 2012

I. Préambule

Nous, représentants des Commissions Justice et Paix, des Universités catholiques et des Instituts d'enseignement social catholique en provenance d'Afrique occidentale et d'Égypte, ainsi que les personnes ressources venues de la région et au-delà, nous nous sommes réunis à Cotonou, au Bénin, du 6 au 10 mars 2012, à l'invitation du Conseil Pontifical "Justice et Paix" et avec le soutien de nos partenaires, la Fondation Konrad Adenauer et *Catholic Relief Services*.

Nous avons profondément réfléchi sur le thème “De Caritas in veritate à Africae munus – Les défis actuels de l’Afrique à la lumière de la Doctrine sociale de l’Église”, dans l’esprit de la Conférence tenue à Accra en septembre 2010, où l’Église d’Afrique s’est penchée sur *Caritas in veritate* et son importance pour le développement humain intégral du continent. Nous avons entendu l'appel "Afrique, aie confiance ! Lève-toi, il t'appelle " (*Mc* 10, 49), et nous croyons que le continent est soumis à des pressions internes et externes qui l'empêchent de pouvoir bénéficier pleinement de ses ressources pour vivre totalement les valeurs de l'Évangile.

Nous avons été éclairés par plusieurs présentations sur le thème de la Conférence et touchés par l'ignorance des fidèles en matière de Doctrine sociale de l'Église (DSE). Guidés par les discussions, nous avons cherché des réponses aux questions suivantes :

- Comment affronter la connaissance limitée de la Doctrine sociale de l'Église parmi les fidèles catholiques dans la sous-région de l'Afrique occidentale ?
- Qui devrait se charger d'apporter la Doctrine sociale de l'Église aux fidèles aux différents niveaux de l'Église ?
- Comment mettre en œuvre un processus permettant de cibler des groupes spécifiques pour la transmission et la diffusion efficace de la Doctrine sociale de l'Église dans la sous-région de l'Afrique occidentale ?

II. Résolutions

En conséquence, nous prenons les résolutions ci-après :

1. Intensifier la diffusion de la DSE, avec, entre autres, les moyens suivants :
 - a. nos institutions d'éducation (à tous les niveaux, en tant que pépinière pour la préparation de fidèles et de citoyens intègres par l'incorporation de la DSE dans les *curricula* de ces institutions) ;
 - b. les Commissions Justice et Paix (CJP), qui doivent devenir de véritables instruments de la diffusion de la DSE ;
 - c. les différents moyens de communication, y compris les moyens traditionnels et électroniques, et autres institutions catholiques.
2. Former les institutions précédemment citées à la dissémination de la DSE.
3. Encourager les leaders africains à créer l'environnement favorable à l'*autonomie* en attirant leur attention sur les influences négatives de la mondialisation et de l'aide internationale qui minent les capacités d'auto-détermination des populations, et à l'utilisation efficace de leurs ressources pour un développement humain authentique dans la ligne d'*Africae munus*, n° 86.

4. Souligner le besoin d'une plus grande attention au niveau mondial au bien commun et à la justice économique, en assurant que l'usage des ressources de l'Afrique pour son développement n'ait pas un impact négatif sur les populations du continent.
5. Encourager la participation active de l'Église dans la surveillance et l'observation des élections afin de promouvoir la bonne *gouvernance*, la légitimité du pouvoir et le contrôle de la *gouvernance* entre les élections.
6. Intensifier l'éducation des électeurs pour leur fournir les connaissances et les compétences leur permettant de prendre des décisions en toute connaissance de cause.
7. Encourager les Conférences épiscopales et autres institutions à promouvoir des programmes de formation des consciences des hommes et des femmes qui aspirent à un ordre social juste et ont les capacités de le construire, grâce à leur comportement responsable dans la vie publique.
8. Promouvoir des formations spécifiques pour les jeunes afin qu'ils puissent devenir des leaders consciencieux de demain.
9. Encourager l'éducation et la formation des femmes et des jeunes filles au respect de leur dignité et de leur vocation spécifique en tant que nourricières, protectrices de la vie, mères et éducatrices.
10. Défendre le droit des femmes à la propriété et leur participation à la vie publique à travers des initiatives de renforcement des capacités et de plaider pour la représentation des femmes dans l'Église et dans la société, afin qu'elles prennent davantage conscience de leurs droits en tant que partenaires à l'égal des hommes dans la société.
11. Sensibiliser la société, en particulier les hommes, sur la nécessité d'éliminer les croyances et les pratiques culturelles négatives qui affectent la dignité des femmes et les asservissent aux hommes.
12. Plaider, auprès des gouvernements, contre l'adoption d'antivaleurs et contre les politiques et idéologies opposées à la vie.
13. Développer, au sein de l'Église d'Afrique en particulier, et plus généralement dans l'Église universelle, des mécanismes de soutien à l'église locale qui se trouverait en situation d'extrême difficulté, afin de faciliter le leadership moral dans la résolution des conflits et la promotion de la réconciliation.
14. Inviter les gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue d'une gestion, d'un usage et d'une protection durable de l'environnement, et à encourager tous les chrétiens et les personnes de bonne volonté à considérer de leur devoir de prendre à leur compte le bien-être des générations futures, à travers une protection et une gestion responsable de la création en accord avec le principe de solidarité.

10 mars 2012

Institut des Artisans de Justice et de Paix, Cotonou (Bénin)